



Concours "Jeune Talent" Escoffier 2015

Règlement du concours

1. Le concours s'adresse aux jeunes, apprentis, cuisiniers en formation, âgés de moins de 22 ans, n'ayant pas dépassé cette limite au 31 mars 2016. Une sélection des dossiers sera faite par le responsable concours, Thierry Schlatter, le comité organisateur du concours et notre Président Pierre-Alain Favre, à l'issue de laquelle **6** dossiers seront retenus pour participer au concours de la Sélection suisse du 8 novembre 2015.
2. Le concours a lieu le 8 novembre 2015, dans les locaux du Centre de Formation Professionnelle Gastro St-Gall à St-Gall. Chaque candidat aura à disposition un poste de travail avec frigo, plaques à induction, point d'eau, du matériel en commun.
3. Le candidat prévoit le reste du matériel (couteaux, petit matériel, balance, etc.). L'organisation n'est pas responsable de la perte ou vol de matériel.
4. Aucun accompagnateur ne sera admis dans les locaux où se déroulent les épreuves.
5. Le jury sera composé de professionnels de la restauration.
6. Les candidats portent une veste de cuisinier blanche, un tablier blanc et une toque blanche.
7. Le thème du concours doit être scrupuleusement respecté. Il est diffusé en même temps que le règlement.
8. Un dossier au format A4, en français, allemand ou italien, est à envoyer au plus tard le 28 août 2015 à:

Pierre Alain Favre
Président Disciples Escoffier Pays Suisse
Rosenstrasse 10
4323 Wallbach
Pa.favre@bluewin.ch

9. Contenu du dossier d'inscription:
La fiche d'inscription au concours dûment remplie.
 - le dossier cuisine complété
 - les fiches de recettes de tous les éléments du plat (pièce principale, sauce, garnitures) avec une photo de chaque élément.
 - Le bon d'économat pour les produits frais et secs complété
 - une photocopie de la carte d'identité du candidat.
 - un CV personnel du candidat.



10. Le jour de la finale, le plat doit être identique à la version envoyée. Aucune préparation de marchandises à l'avance ne sera tolérée, un contrôle strict sera effectué et les marchandises travaillées seront éliminées.
11. L'organisation met à disposition de chaque candidat un commis attribué par tirage au sort le matin du concours.
12. Les candidats envoient leur plat 3h30 après le début de l'épreuve.
5 mn de retard = 10 points de pénalité
8 mn de retard = 20 points de pénalité et le plat sera envoyé en dernier.
13. Au début du concours, chaque candidat signe le règlement avec la mention "lu et approuvé".
14. Les candidats ne pourront pas s'opposer à l'exploitation de leurs noms et de leurs recettes ainsi qu'à toutes images photos ou vidéo prises dans le cadre des Disciples d'Escoffier.
15. En cas de contestation, l'organisation demeure souveraine.
16. Chaque candidat devra être assuré personnellement en responsabilité civile. L'organisateur n'étant en rien responsable des incidents, accidents et malversations commis directement ou indirectement par les candidats.
17. L'annonce des résultats se fera lors d'un apéritif qui suivra l'épreuve, tous les candidats seront présents.
18. Les organisateurs de l'épreuve se réservent le droit d'annuler ou de modifier les dates le concours si les circonstances l'exigent. Les décisions du jury sont sans appel.

Pierre-Alain Favre
Président de la Délégation suisse

Thierry Schlatter
Responsable du concours

Je soussigné,, déclare avoir pris connaissance du règlement du **Concours "Jeune Talent" Escoffier 2015**.

Lieu, date:

Signature: